AUTORITÉ
DES MARCHÉS FINANCIERS

216C1582
FR0011289040-FS0764

5 juillet 2016

Déclaration de franchissement de seuil (article L. 233-7 du code de commerce)

SQLI

(Euronext Paris)

Par courrier reçu le 5 juillet 2016, la société par actions simplifiée Moneta Asset Management (36 rue Marbeuf, 75008 Paris), agissant pour le compte du fonds Moneta Micro Entreprise dont elle assure la gestion, a déclaré avoir franchi en baisse, le 30 juin 2016, le seuil de 5% du capital de la société SQLI et détenir, pour le compte dudit fonds, 175 000 actions SQLI représentant autant de droits de vote, soit 4,75% du capital et 3,94% des droits de vote de cette société[1].

Ce franchissement de seuil résulte d'une cession d'actions SQLI sur le marché.

[1] Sur la base d'un capital composé de 3 685 916 actions représentant 4 436 046 droits de vote en application du 2ème alinéa de l'article 223-11 du règlement général.